

Bourse Erasmus+ 2026/2028 :
Mobilité d'enseignement / STA (Staff Teaching Assignment)
Mobilité de formation / STT (Staff Training Mobility)

Ces taux sont fixés par l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation pour la mobilité des personnels.

Contribution aux frais de séjour :

La contribution aux frais de séjour est calculée en multipliant le nombre de jours de présence physique dans l'établissement d'accueil par le montant applicable par jour pour le pays d'accueil concerné :

Pays de destination	Montant par jour d'activité
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €
Pays tiers non associés au Programme Erasmus+ : De la région 13 (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin) De la région 14 (Îles Féroé, Royaume-Uni*, Suisse)	150 €
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €
Pays Tiers non associés au Programme Erasmus+ des régions 1 à 12 (<u>sauf Région 4</u> : « Fédération de Russie » : Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international) https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries	190 €

Seuls les jours comprenant une activité d'enseignement ou de formation (5 jours financés au maximum) ouvrent droit à l'allocation journalière de frais de séjour ; aucune allocation n'est versée pour les jours sans activité.

Deux jours d'allocation sont également ajoutés dans le calcul pour couvrir les jours de voyage (aller et retour).

*Le Royaume-Uni changera de catégorie de « Pays de destination » suite à sa réintégration prévue au 01/06/2027.

Contribution aux frais de voyage :

Vous pouvez calculer la « distance parcourue » entre la résidence administrative (pour l'ULCO : Dunkerque) et le lieu de votre mobilité grâce au calculateur de distance d'Erasmus+ disponible sur le site internet de la Commission à l'adresse suivante :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable (A+R) (vélo, bus, covoiturage, train)
Entre 10 et 99 Km	28 €	56 €
Entre 100 et 499 Km	211 €	285 €
Entre 500 et 1 999 Km	309 €	417 €
Entre 2 000 et 2 999 Km	395 €	535 €
Entre 3 000 et 3 999 Km	580 €	785 €
Entre 4 000 et 7 999 Km	1 188 €	1 188 €
8 000 Km ou plus	1 735 €	1 735 €

Nota bene : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

La contribution aux frais de voyage applicable aux **moyens de transport écoresponsables** est éligible si des moyens de transport durables (vélo, bus, covoiturage et train) ont été utilisés pour au moins la moitié du voyage aller-retour (en termes de distance parcourue).